

Image not found or type unknown



Probleme avec le mandatiare liquidateur - ags plafond 4

Par **OneShot**, le **26/05/2009** à **17:15**

Bonjour, le tribunal des prud'hommes a condamné les AGS à me verser 39000€ (indemnité de licenciement sans cause réelle et sérieuse). Or à ce jour, un chèque d'un peu plus de 14000€ m'a été adressé. J'ai beau essayé de contacter le mandataire liquidateur pour avoir des explications : Rien. Celui-ci refuse à la moindre explication. Es-ce "normal" ? Quels sont mes recours afin d'affirmer mes droits ? merci pour votre aide